



LES FRAIS EXIGÉS

Combien coûtent¹
l'inscription
et la consultation?

Selon la durée de l'inscription,
les tarifs varient de 24 \$ à 45 \$.

Le coût d'une **consultation** par Internet est de
3 \$ pour un NIV et de 9 \$ pour un nom. Ces frais
sont respectivement de 6 \$ et de 12 \$ pour une
consultation téléphonique.

Une grille détaillée des tarifs est disponible,
à l'adresse www.rdprm.gouv.qc.ca.

Quels sont les modes de
paiement acceptés?

Par Internet ou par téléphone, le paiement
se fait par carte de crédit (Visa, MasterCard
ou American Express).

D'autres modes de paiement sont acceptés
pour les services postaux ou au comptoir
(par exemple : argent comptant, carte de débit
et chèque).

Pour en savoir plus



10. Comment obtenir d'autres
renseignements?

SITE WEB : www.rdprm.gouv.qc.ca

TÉLÉPHONE :

Montréal et les environs : 514 864-4949

Québec et les environs : 418 646-4949

Sans frais : 1 800 465-4949

Téléimprimeur : 514 864-9373

COURRIER OU COMPTOIR :

Direction des registres et de la certification
1, rue Notre-Dame Est, bureau 7.07
Montréal (Québec) H2Y 1B6
Télécopieur : 514 864-4867

COURRIEL : services@rdprm.gouv.qc.ca

Le contenu de ce document est uniquement informatif
et n'a pas de valeur légale.

Note : La forme masculine utilisée dans ce texte
désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Réalisé par le ministère de la Justice.

♻️ Ce papier contient des fibres recyclées.

AU QUÉBEC
LA JUSTICE
est à votre
service

COM-013F(2013-07)

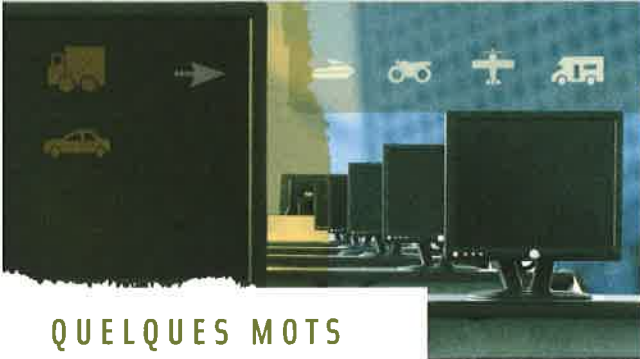
10 QUESTIONS ET RÉPONSES SUR LE RDPRM

REGISTRE DES DROITS PERSONNELS ET RÉELS MOBILIERS



AU QUÉBEC
LA JUSTICE
est à votre
service





QUELQUES MOTS SUR LE RDPRM

Vous souhaitez acheter un véhicule et savoir s'il est libre de dettes ? Vous avez été nommé liquidateur d'une succession ? Vous désirez connaître le régime matrimonial d'une personne ? Pour ces raisons et bien plus, vous avez avantage à connaître et à consulter le Registre des droits personnels et réels mobiliers (RDPRM).

1. Qu'est-ce que le RDPRM ?

Le RDPRM est un registre gouvernemental informatisé qui permet de rendre publics des droits relatifs à certains biens meubles ou à des personnes.

2. Quels droits sont inscrits au RDPRM ?

Un droit¹ sur un bien meuble doit être inscrit au RDPRM lorsqu'il vise : un bien d'entreprise (par exemple : équipement, outils, inventaire, créance), un véhicule routier (par exemple : automobile, motocyclette, motoneige), un bateau, une motomarine, un avion, certains biens précieux (par exemple : œuvre d'art, bijou) ou un instrument financier (par exemple : action, obligation d'épargne).

Les principaux droits personnels qui doivent être inscrits au RDPRM sont : les avis de contrats de mariage, d'union civile ou de jugements en divorce et les droits relatifs à la liquidation d'une succession.

¹ Par exemple, une hypothèque mobilière, une réserve de propriété (contrat de vente à tempérament), des droits résultant d'un bail à long terme.

03. À quoi sert le RDPRM dans la vie de tous les jours ?

Le RDPRM est un élément important du monde des affaires et de la consommation. Ce service vise deux grandes catégories d'utilisateurs :

- ceux qui souhaitent protéger un droit au moyen d'une inscription au registre (par exemple : lors du financement de certains biens ou du règlement d'une succession) ;
- ceux qui souhaitent vérifier, avant d'acheter ou de financer un bien meuble, s'il est libre de dettes (par exemple : avant l'achat d'une automobile). En effet, si le propriétaire précédent cessait de rembourser son prêt, le bien pourrait être saisi.

Un droit inscrit au RDPRM est considéré comme connu de toute personne. Si une personne ne consulte pas le RDPRM et qu'un problème survient, elle ne pourra pas invoquer sa bonne foi pour se défendre.

L'INSCRIPTION DES DROITS

04. Qui inscrit les droits au RDPRM ?

De façon générale, ceux qui détiennent des droits (par exemple : banques, caisses) en demandent l'inscription à l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers.

05. Comment se fait une demande d'inscription au RDPRM ?

Elle se fait sur formulaires Web ou imprimés, fournis gratuitement par l'Officier de la publicité des droits personnels et réels mobiliers. Une fois remplis selon les indications, les formulaires doivent être transmis électroniquement, en personne ou par courrier. L'Officier vérifie ensuite si tous les éléments requis sont mentionnés et il inscrit les droits au RDPRM.



LA CONSULTATION DU RDPRM

06. Comment consulter le RDPRM ?

On consulte le RDPRM par Internet, par téléphone ou en demandant un document officiel (état certifié).

Pour un véhicule routier, la consultation se fait à partir :

- du NIV (numéro d'identification du véhicule de 17 caractères apparaissant généralement sur le certificat d'immatriculation ou sur le tableau de bord) **et** ;
- du nom du propriétaire (date de naissance requise, s'il s'agit d'un individu).

Dans les autres cas, la consultation se fait seulement à partir du nom.

07. Quel est l'horaire normal de la consultation ?

PAR INTERNET :

du lundi au vendredi, de 8 h à 23 h
samedi et dimanche, de 8 h à 17 h

PAR TÉLÉPHONE :

du lundi au vendredi, de 8 h 30² à 16 h 30

PAR TÉLÉCOPIEUR, PAR COURRIEL, PAR COURRIER OU EN PERSONNE AU COMPTOIR :

du lundi au vendredi, de 8 h 30² à 16 h

² Le mercredi, à compter de 9 h.